

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 84, Spring 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16844ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2000). Avis et prises de position. *Continuité*, (84), 59–62.



UN TERMINAL DE CROISIÈRES DANS LE VIEUX-PORT



Vue aérienne des quais de la Pointe-à-Carcy qui accueillent les bateaux de croisière faisant escale à Québec.

Photo : Yves Tessier

L'administration portuaire de Québec élabore actuellement un projet de terminal de croisières sur la Pointe-à-Carcy, dans le Vieux-Port de Québec, c'est-à-dire sur les grands quais publics situés en face du quartier historique de Québec. Ce projet prévoit notamment la construction de passerelles aériennes pour la circulation des passagers entre les navires accostés et le futur terminal qui serait aménagé dans le hangar du Grand Marché, de même que la création d'une gare routière étagée pouvant accueillir une soixantaine d'autobus dans l'espace exigu compris entre ce bâtiment et ceux qui donnent sur la rue Dalhousie.

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est extrêmement préoccupé par ce projet. D'une part parce qu'il implique une utilisation lourde et constante des quais publics durant la période estivale, avec toute la circulation liée à l'approvisionnement des navires et aux déplacements terrestres des croisiéristes (camions, autobus, taxis, etc.). Il en résultera un engorgement général de ce secteur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec qui connaît déjà des problèmes de congestion. De surcroît, on sacrifiera au profit d'un client du port l'accès à la promenade publique fréquentée annuellement par deux millions de personnes.

D'autre part, l'érection d'infrastructures permanentes comme les passerelles aériennes, utilisées quelques mois par année, viendra détruire l'un des paysages les plus caractéristiques et admirés de la ville de Québec. En effet, des perspectives visuelles remarquables comme celles qui sont perçues depuis la rive du fleuve en direction de la haute ville de Québec seront sérieusement entravées. Ce type de passerelle aérienne n'est pas sans rappeler les structures tubulaires rouges érigées au même endroit au début des années 1980 et qui avaient été tellement décriées qu'elles avaient finalement été démantelées environ 10 ans

plus tard, au soulagement général de la population.

Pendant plusieurs années, la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port (*voir n° 83, p. 66*) s'est battue pour empêcher la privatisation de ce site et faire que son aménagement prenne en compte les besoins de tous ses usagers, dans le respect de l'intérêt public et dans un cadre de développement durable. Aujourd'hui, tout se passe comme si les autorités portuaires n'avaient absolument rien appris de toutes les expériences passées. En effet, elles manifestent la même insensibilité aux qualités du lieu et la même méconnaissance de certains principes fondamentaux d'aménagement.

Devant cet état de fait, le CMSQ a donc mis sur pied,

avec d'autres partenaires, la Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec. Cette coalition réclame des intervenants concernés que l'interface ville-fleuve soit aménagée en tenant compte de ses qualités intrinsèques et de ses liens actuels et futurs avec son environnement urbain. Un plan d'aménagement de tout ce secteur doit donc être élaboré dans les meilleurs délais en mettant à profit l'expertise du milieu et en s'assurant de la participation de compétences multiples dans une perspective de développement intégré. Par ailleurs, le CMSQ demande que ce projet de terminal de croisières, comme tout projet de développement qui s'inscrit dans l'arrondissement histo-

rique du Vieux-Québec, soit soumis à la procédure complète d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral, tel que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO l'a recommandé au gouvernement canadien en 1992.

Le CMSQ, tout comme la Coalition et la Ville de Québec, ne s'oppose pas à la construction d'un terminal de croisières à Québec. Il estime cependant que cet équipement devrait être situé à la gare maritime Champlain, le site le mieux adapté à une telle fonction. Les quais de la Pointe-à-Carey pourraient ainsi continuer à accueillir les navires de croisière faisant escale à Québec. Cet usage ne contrevient pas à l'appropriation du site par d'autres utilisateurs. Ainsi,

plutôt que de défigurer l'un des paysages les plus extraordinaires de Québec, on lui accordera ponctuellement un attrait parfaitement respectueux de sa nature.

Pour signaler votre intérêt pour cette question ou appuyer les objectifs que poursuit la Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec, vous pouvez entrer en contact avec Marie Nolet ou Martin Dubois au Secrétariat du Conseil des monuments et sites du Québec : (418) 647-4347 ; à l'extérieur : 1 800 494-4347.

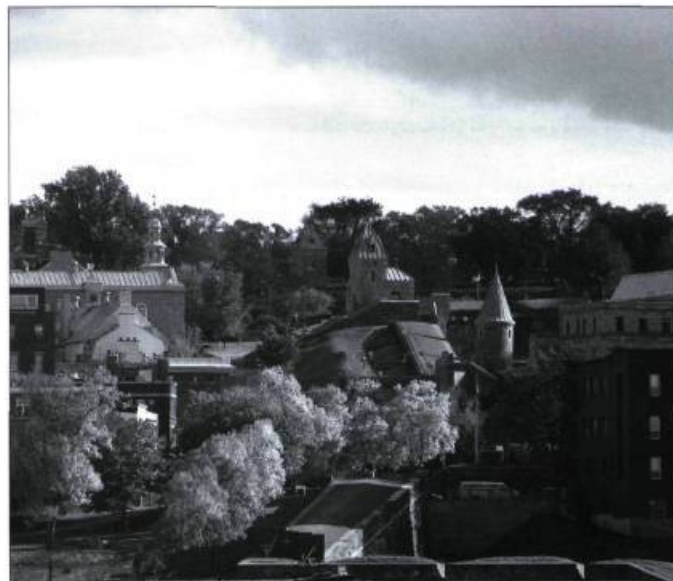
Moratoire sur la hauteur des bâtiments

La Ville de Québec a décrété récemment un moratoire de 160 jours interdisant tout surhaussement des bâtiments existants et limitant la hauteur des constructions neuves dans un périmètre de 60 mètres autour des fortifications du Vieux-Québec. Cette mesure donne à la Ville le temps d'effectuer une étude plus approfondie afin de définir les zones sensibles où la hauteur des bâtiments risque d'obstruer les perspectives visuelles qui s'établissent entre différents secteurs de la ville extramuros et l'enceinte fortifiée. Une fois l'étude terminée, des propositions de modifications à la réglementation actuelle seront soumises à un processus de consultation publique et les changements nécessaires seront ensuite adoptés.

Le CMSQ se réjouit de cette initiative qui témoigne d'une préoccupation à l'égard de

certains caractères intangibles de l'arrondissement historique, soit les perspectives visuelles. Celles-ci contribuent indéniablement aux qualités identitaires du lieu et la volonté de les protéger marque une évolution dans la démarche de conservation de l'arrondissement historique, qui se limite encore trop souvent à la mise en valeur d'éléments considérés de manière isolée.

Toutefois, le CMSQ considère que du côté du bassin Louise et du fleuve, le périmètre de 60 mètres aurait gagné à être augmenté jusqu'aux rives, de manière à tenir compte des liens visuels qui s'établissent entre la promenade en bordure de l'eau et la haute ville, derrière la falaise et les fortifications et, de façon réciproque, depuis les remparts en direction du fleuve et des Laurentides.



La Ville de Québec vient de décréter un moratoire sur les constructions neuves dans un périmètre de 60 mètres des fortifications de Québec.

Photo : Brigitte Ostiguy

La Elastic Web de Granby

Le 11 décembre dernier, un autre pan de notre histoire industrielle est disparu avec la démolition de l'ancienne filature Elastic Web à Granby. Construit en 1911, le bâtiment a été agrandi à quelques reprises durant les années 1930-1940. On y fabriquait des tissus élastiques destinés à l'industrie du vêtement. Ses activités se sont terminées en 1969 et le bâtiment a servi par la suite d'entrepôt de liquidation.

Granby a perdu un bâtiment qui contribuait à son identité. Ville industrielle importante dès 1860, son développement est en grande partie tributaire des industries du caoutchouc et du tabac qui attirent, à l'époque, de nombreux travailleurs. Son paysage est fortement marqué par l'activité économique des industries

fondatrices. Au tournant du siècle, la Granby Rubber, la Miner Rubber (1910), la Granby Elastic Web (1911) et l'Empire Tobacco (1896) employaient à elles seules plus de la moitié de la main-d'œuvre locale. Dans ce contexte, la Elastic Web aurait certainement mérité qu'on réfléchisse à son recyclage, d'autant plus qu'elle semblait en bon état.

Sans statut juridique, la Elastic Web ne bénéficiait d'aucune protection face au projet d'un promoteur d'utiliser ce site pour un bâtiment commercial neuf. Le CMSQ a tenté en vain d'amener les autorités publiques à empêcher cette démolition. Malheureusement, le patrimoine industriel ne bénéficie pas toujours de la reconnaissance qu'on accorde à d'autres types de bâtiments plus prestigieux, même si d'im-



L'ancienne filature Elastic Web à Granby a été démolie, sans égard aux possibilités de recyclage de cet élément du patrimoine industriel de la ville.

Photo: Denise Caron

portants projets de recyclage ont démontré la polyvalence de ce type de construction.

Le manoir Ellice, à Beauharnois

L'ancien manoir seigneurial de la famille Ellice à Beauharnois attend qu'on lui trouve un nouvel usage. Inutilisé depuis 1979, le bâtiment est passablement détérioré, faute d'entretien. Il n'en demeure pas moins un témoin important de l'histoire de la région.

Construit en 1852, le manoir appartient à la famille Ellice jusqu'en 1866. Cette famille était propriétaire de la seigneurie de Beauharnois depuis 1795. Par la suite, le manoir a été la propriété des Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus-et-de-Marie, de la famille Robert et de la commission scolaire de Beauharnois avant d'être acheté par la Ville

en 1980. Le manoir Ellice témoigne du courant néo-classique très prisé par les Britanniques au milieu du XIX^e siècle. Le bâtiment a connu d'importantes modifications au cours de son histoire. En 1924, on a construit le collège Saint-Viateur le long de son mur est et, en 1949, on a ajouté un troisième étage au volume original. Malgré tout, le bâtiment bénéficie d'un emplacement stratégique dans la ville, d'une valeur historique importante et la collectivité locale y est attachée.

Les rumeurs voulaient que le manoir soit démoli en janvier 2000. Une représentante du CMSQ a visité le bâtiment en

compagnie du directeur général de la Ville et d'un professionnel du ministère de la Culture et des Communications du Québec. À la suite de cette rencontre, la Ville de Beauharnois a consenti à surseoir à cette décision. La Ville cédera donc le bâtiment à tout investisseur sérieux qui se manifestera d'ici la fin de l'année. Cependant, si aucun projet n'est proposé, le manoir risque fort d'être démoli. Comme dans beaucoup d'autres cas, on invoque la sécurité publique pour justifier cette démolition alors qu'on a paradoxalement négligé l'entretien du bâtiment durant de nombreuses années. Le CMSQ considère que la

Ville peut jouer un rôle majeur dans la sauvegarde du bâtiment en facilitant la concertation des gens du milieu et en assurant un leadership quant à la mise en valeur de cet important patrimoine.

Feu le Montreal Hunt Club

L'ancien club de chasse à courre datant de 1897 et qui subsistait sur les flans du mont Royal a été démoli le 8 janvier dernier, à la demande du Service des incendies de la Ville de Montréal. Depuis 20 ans, le bâtiment avait littéralement été laissé à l'abandon par son propriétaire, l'Hôpital Sainte-Justine. Au cours des années, les groupes en patrimoine, particulièrement la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, ont tenté de sensibiliser les

administrateurs de l'hôpital à la valeur patrimoniale du bâtiment et les ont incités à trouver de nouvelles vocations à l'édifice. Pour sa part, le CMSQ a condamné à plusieurs reprises le laxisme et la mauvaise foi dont a fait preuve l'hôpital dans la protection de ce bien patrimonial. Le bâtiment faisait partie du site patrimonial du mont Royal et, à ce titre, il devait en théorie être protégé.

Calixa-Lavallée



Le village de Calixa-Lavallée, situé en Montérégie, est organisé autour de l'église Sainte-Théodosie sur le rang de la Beauce. Plusieurs résidants de ce village d'environ 500 habitants sont confrontés à certains effets néfastes de l'industrialisation de l'agriculture. En effet, depuis 10 ans, un regroupement de citoyens s'oppose à l'expansion d'installations destinées

Dans le secteur patrimonial du village de Calixa-Lavallée, les silos et entrepôts destinés au séchage du maïs empoisonnent la vie des citoyens en plus de détériorer le paysage urbain.

Photo: Denise Caron

au séchage du maïs (silos, entrepôts, etc.) de la compagnie Moisson d'Or, au cœur même du village. Finalement, le 4 novembre dernier, la Commission de protection du territoire agricole a autorisé l'agrandissement prévu.

Comme cette décision a été portée en appel, d'autres audiences sont prévues sous peu.

Saisi de ce dossier, le CMSQ est allé visiter le site et a écrit à la ministre de la Culture et des Communications pour faire valoir l'intérêt patrimonial du lieu et l'importance d'instaurer dans les plus brefs délais des moyens de protection de l'ensemble du paysage rural et villageois de Calixa-Lavallée. En effet, la Loi sur la protection du territoire agricole, qui impose ses règles sur la majeure partie de nos territoires ruraux, ne tient pas compte des enjeux patrimoniaux. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec reste donc le seul joueur avec de réels pouvoirs en la matière. Heureusement, il semble que des moyens de protection du noyau villageois de Calixa-Lavallée et du rang de la Beauce soient présentement à l'étude au ministère.

Ville de Lachute

Au chapitre de la mise en valeur de son patrimoine, la Ville de Lachute fait preuve d'un leadership qui pourrait inspirer d'autres villes. Elle a d'abord adopté une réglementation spécifique pour son centre-ville et fournit le soutien d'un architecte à tout propriétaire qui souhaite rénover son bâtiment. Elle a également contribué au financement des études visant à trouver une nouvelle vocation à l'église Saint-Julien, désaffectée depuis 1996. La Ville est aussi impliquée dans le projet de restauration de l'ancien

palais de justice dans le cadre d'un programme de la Société d'habitation du Québec. Finalement, des pourparlers sont en cours pour qu'elle acquière et mette en valeur l'ancienne gare du Canadien Pacifique qui a été déclarée gare ferroviaire patrimoniale par le gouvernement canadien. En agissant de façon responsable face à son patrimoine bâti, la Ville de Lachute contribue à préserver les racines et l'identité de la collectivité locale.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Yves Bellefleur, citoyen; Denise Caron, historienne; Christina Jamandi, architecte; Susan Ross, étudiante; Nathalie Sénécal, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Martin Dubois, maîtrise en architecture; Bernard S. Gagné, architecte; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Laroche, professeur en architecture.

POUR INFORMATION :

Susan Ross, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec.

Tél.: 1 800 494-4347

Martin Dubois, agent de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6.

Tél.: (418) 647-4347

ou 1 800 494-4347

Télé.: (418) 647-6483

cmsq@megaquebec.net